



3 janvier 2012,

À tous les employés de Timminco Limited et Silicium Bécancour Inc.,

Le 3 janvier 2012, Timminco Limited (« Timminco ») et Silicium Bécancour Inc. (« SBI » ou désignés collectivement les « Sociétés ») ont entamé une procédure de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Comme beaucoup d'entre vous sont conscients, les Sociétés ont récemment connu des difficultés financières et même s'il n'a pas été facile de prendre la décision de commencer cette procédure, la direction a considéré que c'était une étape importante et nécessaire. La LACC donne aux entreprises la possibilité de restructurer leurs obligations financières et opérations d'une manière ordonnée. Recevez l'assurance que la direction envisage toutes les options viables pour améliorer la santé financière des Sociétés.

Dans le cadre de cette procédure, la Cour a nommé FTI Consulting Canada Inc. à titre de contrôleur. Le rôle du contrôleur dans la procédure est de surveiller les activités de la Société, de conseiller la Société et d'aider les parties prenantes de la Société pour tout ce qui a trait à la procédure ouverte en vertu de la LACC.

Lors de la LACC, nous allons continuer à fonctionner dans le cours normal mais nous ferons tout ce qui est nécessaire pour réduire les coûts d'exploitation.

Les salaires continueront d'être payés normalement. Les notes de frais que vous présentez conformément à la politique de la société vous seront remboursées. Vos droits aux vacances ne sont pas affectés par la procédure et vos avantages sociaux demeurent inchangés.

Dans le cadre de la procédure de restructuration, les Sociétés négocient pour obtenir des fonds supplémentaires de « débiteur-exploitant » pour fournir de la liquidité supplémentaire.

Même si l'ouverture de la procédure entraînera inévitablement une certaine distraction et un certain fardeau supplémentaire, nous avons l'intention de continuer à fonctionner comme nous l'avons avant le dépôt. Il est important de ne pas perdre de vue notre objectif fondamental qui est de bien servir nos clients et d'exercer nos activités conformément aux normes de qualité que nous avons réussi à atteindre.

Le fournisseur le plus important de Silicium Bécancour pour le silicium métal, Silicium Québec SEC, ne fait pas partie de cette procédure. La part de Silicium Québec

SEC détenue par Silicium Bécancour et la relation avec Silicium Québec SEC en tant que fournisseur resteront inchangées. SBI continuera à acheter du silicium métal à SQ.

La direction et structure des employés de Silicium Québec SEC resteront inchangées.

Je vous tiendrai régulièrement au courant de l'état d'avancement de la restructuration et de tout fait nouveau important. De plus amples renseignements peuvent être obtenus en communiquant avec le contrôleur au 416-649-8125 ou après le 9 janvier 2012 par appel gratuit au 1-855-244-0020 ou par courriel à [timminco@fticonsulting.com](mailto:timminco@fticonsulting.com).

Le contrôleur tiendra aussi un site Internet à l'adresse <http://cf.canada.fticonsulting.com/timminco> où seront affichés des renseignements concernant le dossier ouvert à la Cour. Une « foire aux questions » au sujet de la procédure de restructuration sera également affichée sur le site Internet du contrôleur. Je vous recommande fortement de consulter la « foire aux questions » qui va probablement répondre à bon nombre de vos questions.

N'hésitez pas à communiquer avec votre superviseur ou représentant des ressources humaines si vous avez des questions additionnelles. Nous serons en contact avec les représentants des syndicats appropriés pendant la restructuration et nous les tiendrons informés de nos progrès.

Je suis conscient que c'est une période troublante avec des degrés d'incertitude, et je demande votre aide et votre patience tout au long du processus.

Cordialement,



Doug Fastuca,  
Président-directeur général  
Timminco Limited  
et  
Président-directeur général  
Silicium Bécancour Inc.